

cl

BCA

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 21 Avril 1988

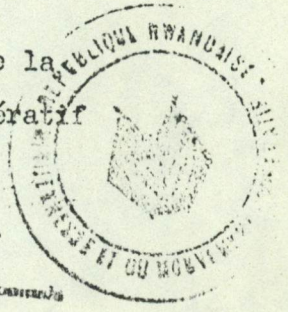
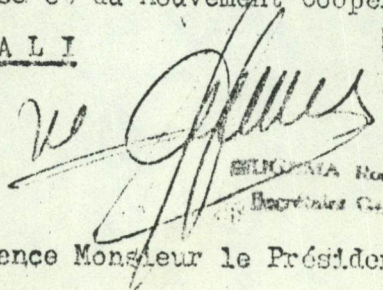
N° 1188 / 15.08.01

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

K I G A L I

S/C de Monsieur le Ministre de la
Jeunesse et du Mouvement Coopératif

K I G A L I



Excellence Monsieur le Président,

OBJET: Rapport de mission.

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le rapport de mission de la délégation rwandaise à la 19ème session de la Conférence des Ministres chargés des Sports de la zone de développement sportif n° 4 du Conseil Supérieur du Sport en Afrique tenue à LUANDA, Capitale de la République Populaire d'ANGOLA du 06 au 10 Avril 1988.

Cette session a connu une participation massive car sur 11 pays qui composent la zone, seul le SAO TOME ET PRINCIPE n'était pas représenté. Ainsi, par ce geste politique les pays membres de la Conférence ont manifesté leur soutien indéfectible à la cause de l'ANGOLA face aux agressions barbares et répétées de la part des racistes d'Afrique du Sud.

Parmi les points importants examinés par la Conférence, il y a lieu de signaler, le problème de découpage de la zone, l'adoption du nouveau organigramme du secrétariat permanent dont le siège est à BANGUI en République Centrafricaine, la fixation du budget et du programme d'activités.

Les Ministres se sont prononcés définitivement sur la sempiternelle question de redécoupage de la zone. Ils ont réaffirmé leur foi en l'existence de la zone dans ses dimensions géographiques actuelles et qu'il ne sera plus question d'y revenir.

En effet, il a été révélé que la prise des grandes décisions au niveau du mouvement sportif africain exige l'unité et la solidarité comme il en vient d'être démontré lors des élections du nouveau Président de la Confédération Africaine de Football en la personne de Monsieur ISSA HIATOU du CAMEROUN.

La Conférence a estimé qu'il ne faudrait plus perdre cet atout qui constitue la force de notre zone.

La Conférence a adopté un organigramme simplifié du secrétariat permanent de la zone qui sera composé du Secrétaire Général et du Directeur Technique comme hauts cadres de l'organisation.

Le Secrétaire Général est nommé par la Conférence sur désignation du Pays siège tandis que le Directeur Technique proviendra de la République Populaire du CONGO. Ils jouissent du statut du personnel diplomatique et leurs salaires sont supportés entièrement par leurs Pays d'origine.

La République Centrafricaine met à la disposition du secrétariat et prend en charge un personnel d'appoint nécessaire à son bon fonctionnement.

Concernant le budget, la Conférence l'a adopté à concurrence d'un montant de 25.612.000 F CFA équilibré en recettes et en dépenses. Les recettes proviennent essentiellement des cotisations et des arriérés. Il a été stigmatisé que les pays devront faire un grand effort pour remplir leurs obligations.

La délégation rwandaise a fait remarquer que la République Rwandaise paie régulièrement ses cotisations et qu'il faudrait que le secrétariat général procède à des vérifications au niveau de tous les comptes de l'organisation spécialement dans les banques de KINSHASA pour régulariser les écritures.

S'agissant du programme d'activités, la Conférence a décidé que dorénavant les ressources financières de la zone ne devraient plus être englouties par le budget de fonctionnement et de missions mais qu'une part importante devrait être affectée dans le budget de développement sportif de la zone.

Ainsi quatre stages furent retenus pour un montant de 14.000.000 F CFA et le Rwanda abritera au cours de cet exercice 1988, un stage de perfectionnement des entraîneurs nationaux de Volleyball des Pays de la zone.

Conformément aux engagements pris lors de la Vème Conférence extraordinaire tenue à BRAZZAVILLE en Avril 1987, les Pays suivants ont confirmé les périodes des compétitions unidisciplinaires placées dans le cadre de la relance des activités sportives au sein de la zone. Il s'agit de :

- République Populaire d'Angola : Handball masculin et féminin du 15 au 30
Juillet 1988.
- République Centrafricaine : Basketball masculin 2ème quinzaine du mois
de Juillet 1988.
- République du Zaïre : Boxe, dernier trimestre 1988.

Le Cameroun et le Rwanda ont remis à l'année prochaine l'organisation des rencontres de Football et de Volleyball à cause des programmes internes qui ne permettent pas leur insertion.

La Conférence a décidé que d'une part les Pays participants supporteront les frais de transport international des athlètes et d'autre part les Pays abritant les jeux unidisciplinaires prendront en charge entièrement les frais de séjour des participants. Ainsi les frais de participation ont été supprimés pour stimuler une présence massive à ces jeux. Le cas du football qui engendre des recettes substantielles au Pays organisateur sera examiné lors de la prochaine Conférence qui aura lieu à Yaoundé au début de 1989.

Au cours de leur séjour, les Ministres et les Chefs des délégations ont déposé des gerbes de fleurs au Sarcophage du Camarade Président AUGUSTINO NETO et ont visité certaines réalisations économiques à LUANDA et dans la province de Namibe proche de la Namibie. Ils ont admiré les efforts déployés par le peuple Angolais pour construire leur Pays malgré de lourds sacrifices imposés par la guerre.

Tels sont, Excellence Monsieur le Président, les éléments essentiels développés au cours de la 19ème Conférence des Ministres chargés des sports de la zone IV du C.S.S.A.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Directeur Général des
Sports et Loisirs
MUHATURUKUNDO Norbert.-

.P.I.à:

Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.

K I G A L I

Monsieur le Président du C.N.D.

Rapport de mission de la délégation rwandaise
à la 19ème session de la Conférence des Ministres
chargés des Sports de la zone de développement
sportif n° 4 du C.S.S.A.

I. Introduction

La 19ème Conférence des Ministres chargés des Sports de la zone de développement sportif n° 4 du Conseil Supérieur du Sport en Afrique s'est réunie à Luanda, Capitale de la République Populaire d'Angola du 09 au 10 Avril 1988 conformément à la décision prise par la 18ème session tenue à Brazzaville les 27 et 28 Août 1987.

Elle a été précédé, comme à l'accoutumée par la réunion d'experts dont les travaux eurent lieu les 6, 7 et 8 Avril 1988 dans le Palais des Congrès à Luanda.

A l'exception de la République de SAO Tomé et Príncipe qui n'était pas représenté, la session de Luanda a regroupé les pays suivants :

- République Populaire d'Angola
- République du Burundi
- République Unie du Cameroun
- République Centrafricaine
- République Populaire du Congo
- République Gabonaise
- République de Guinée Equatoriale
- République du Tchad
- République Rwandaise
- République du Zaïre.

La délégation rwandaise était composée de Messieurs MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des Sports et Loisirs et ILIBANJE Melchior, Fonctionnaire au même département.

II. Ordre du jour :

Les travaux de la 19ème Conférence se sont déroulés selon l'ordre du jour suivant :

1. Appel des délégations
2. Examen et adoption de l'ordre du jour

3. Message d'orientation du Président en exercice
4. Communications des Ministres
5. Examen et approbation du procès-verbal de la 5ème Conférence
Extraordinaire
6. Examen et adoption des textes officiels
7. Examen et adoption du budget exercice 1988
8. Examen et adoption du programme d'activités
9. Projets de résolutions - recommandations et motions
10. Date et lieu de la 20ème Conférence des Ministres
11. Election du nouveau Président de la Conférence des Ministres
12. Divers.

III. Déroulement des travaux et principales conclusions

Les cérémonies d'ouverture de la session ministérielle ont été présidées au nom de Son Excellence le Président de la République Populaire d'Angola, le Camarade Eduardo Dos SANTOS, Président du MPLA - PARTI DU TRAVAIL et Président des Forces Armées Populaires de Libération de l'Angola (FAPLA) par le Ministre de l'Intérieur et Membre du Comité Central du Parti. Elles furent marquées essentiellement par son discours qui a porté sur la politique du Gouvernement en matière de la Jeunesse et des Sports, et à l'appel lancé en faveur du renforcement des activités au sein de notre zone. Il a aussi relevé les agressions barbares soumises au peuple angolais par les racistes d'Afrique du Sud.

Le message d'orientation du Président en exercice avait trait au rapport d'activités réalisées au cours de deux années de son mandat. Il a évoqué aussi les résultats atteints au niveau continental par les pays de la zone notamment le CAMEROUN au Football qui a remporté la Coupe d'Afrique des Nations au MAROC, le ZAIRE ayant gagné la Coupe d'Afrique des Nations de Basketball Féminin, la République Centrafricaine, Vainqueur de la Coupe d'Afrique des Nations de Basketball Masculin, la République Populaire d'Angola pour ses réussites en Basketball et Handball au niveau des clubs champions. Il a également félicité tous les pays de la zone pour leurs prestations et participation massive aux 4èmes Jeux Africains de NAIROBI en 1987.

La 19ème session des Ministres a approuvé le procès-verbal de la 5ème Conférence extraordinaire avec un léger amendement concernant les interventions faites par les délégués sur la dénomination à consacrer à la Conférence. Il fut retenu que l'appellation de la Conférence est la Conférence des Ministres chargés des Sports de la zone.

S'agissant de l'examen des textes officiels portant sur l'organisation et le fonctionnement du Secrétariat Permanent de la zone, la Conférence a modifié le projet soumis par le Secrétaire Général et a adopté un organigramme simplifié comprenant 1 Secrétaire Général et 1 Directeur du Département Technique comme hauts-cadres de l'organisation; il y aura un secrétariat commun dont le personnel d'appoint sera accordé et payé par la République Centrafricaine.

Le Secrétaire Général est nommé par la Conférence sur désignation du pays siège tandis que le Directeur Technique proviendra de la République Populaire du Congo; il sera installé dans ses fonctions par le Président en exercice. Les intéressés jouissent du statut du personnel diplomatique conformément à l'accord de siège et leurs salaires sont supportés par leurs pays d'origine.

Concernant le budget, la Conférence l'a adopté à concurrence d'un montant de 25.612.000 F CFA équilibré en recettes et en dépenses.

Ce projet a la particularité de comporter un seul chapitre de recettes, à savoir les cotisations statutaires des Etats Membres pour l'année 1988 et les arriérés découlant du non paiement des cotisations entre 1982 et 1987.

Les recouvrements des arriérés sont budgétisés à 30 % du total des sommes dues afin de compter davantage sur un budget réaliste et réalisable au titre de l'exercice 1988. Le Secrétaire Général se chargera de recouvrer les 70 % restants et seront éventuellement destinés à un budget additionnel dont la priorité sera accordée au financement des programmes de formation et d'animation des activités de la zone. Il a été en outre précisé qu'en dehors des instructions y relatives par le Président de la Zone, ces arriérés pourront constituer les fonds de réserve.

Pour ce qui est des frais de mission, la Conférence a arrêté respectivement un taux de 50.000 et 40.000 F CFA par jour pour le Secrétaire Général et le Directeur Technique.

A propos du programme d'activités, la Conférence a pris acte des engagements pris par les Etats en vue de concrétiser le calendrier arrêté lors de la 5ème Conférence extraordinaire de Brazzaville. Ainsi les pays suivants ont confirmé les périodes des compétitions unidisciplinaires placées dans le cadre de la redynamisation de la zone. Il s'agit de :

- République Populaire d'Angola : Handball masculin et féminin du 15 au 30
Juillet 1988
- République Centrafricaine : Basketball masculin au cours de la 2ème
quinzaine de Juillet 1988

Le Cameroun et le Rwanda ont remis à l'année prochaine l'organisation des rencontres de football et de Volleyball à cause des programmes internes qui ne permettent pas leurs réalisations.

Il a été décidé que d'une part, les différents pays participants supporteront les frais de transport international de leurs athlètes et que d'autre part les pays abritant les jeux devront prendre en charge entièrement les frais de séjour (hébergement, restauration et transport local). Ainsi les frais de participation ont été supprimés pour favoriser une présence massive à ces jeux. Le cas du football qui engendre des recettes substantielles au pays organisateur sera examiné lors de la prochaine Conférence.

En outre, la Conférence a retenu quatre stages pour un montant de 14.000.000 F CFA. Il s'agit d'un stage de perfectionnement d'entraîneurs nationaux de Volleyball qui aura lieu au Rwanda; d'un stage d'entraîneurs de boxe au Zaïre; d'un stage pour administration du sport au Burundi; et d'un symposium sur la réflexion des problèmes qui constituent un frein à la dynamisation des activités de la zone 4 prévu au TCHAD.

La Conférence a décidé de tenir la 20ème session au CAMEROUN au début de l'année 1989. Il reste entendu, qu'étant donné que le Cameroun abritera en 1990, les 4èmes Jeux d'Afrique Centrale, une réunion extraordinaire devra se tenir en marge des jeux.

La 19ème session de Luanda a élu, par acclamation, Monsieur Luis de MINGAS, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports de la République Populaire d'Angola en tant que Président en exercice de la zone pour un mandat d'une année.

La Conférence a adopté les résolutions et motions suivantes :

A. Des résolutions

- Résolution portant adoption du procès-verbal de la 5ème Conférence extraordinaire des Ministres chargés des Sports de la Zone 4 du C.S.S.A.
- Résolution portant organisation et fonctionnement du Secrétariat Permanent et son organigramme.
- Résolution portant adoption du budget pour l'exercice 1988.
- Résolution fixant le taux des frais de mission du Secrétaire Général et du Directeur du Département Technique.

- Résolution portant approbation du programme des jeux unidisciplinaires en 1988 et 1989.
- Résolution portant fixation du programme de stages pour l'exercice 1988.
- Résolution fixant la tenue de la 20ème Conférence au CAMEROUN en 1989.

B. Motions

- Motion de soutien à Son Excellence Monsieur José EDUARDO DOS SANTOS, Président du MPLA - PARTI du Travail, Président de la République Populaire d'Angola et Commandant en Chef des FAPLA.
- Motion de remerciement au Président de la République, au Gouvernement et au peuple angolais pour l'accueil réservé aux participants et les marques d'attention dont ils ont été entourés durant leur séjour.
- Motion de remerciement à Monsieur Jean Claude NGANCA, Ministre du Tourisme, Sports et Loisirs du Congo, pour le bon travail accompli durant ses deux années de mandat.

N.B. : Les différents textes n'ont pas été disponibles avant notre retour de mission; ils sont attendus dans un prochain courrier.